

**ETABLISSEMENT CATHOLIQUE PRIVE D'ENSEIGNEMENT
ASSOCIE A L'ETAT PAR CONTRAT D'ASSOCIATION**

CONTRAT DE SCOLARISATION

Entre :

L'ETABLISSEMENT collège Ste Marie

Et

Monsieur et/ou Madame
demeurant.....

représentant(s) légal(aux), de l'enfant

..... désignés ci-dessous
"le(s) parent(s)"

Il a été convenu ce qui suit

● **ARTICLE 1ER - OBJET**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles (*nom et prénom de l'enfant*) sera scolarisé par le(s) parent(s) au sein de l'établissement catholique « collège Ste Marie », ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

● **ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE L'ETABLISSEMENT**

L'établissement s'engage à scolariser l'enfant en classe de pour l'année scolaire 2021 - 2022 et pour les années suivantes selon le vœu des parents, sauf cause réelle et sérieuse justifiant la non poursuite de la scolarisation de l'enfant dans l'établissement, (cf. article 7-2 ci-dessous).

L'établissement a mis en place une grille de tarifs en fonction de la situation financière de la famille. L'établissement s'engage à respecter la confidentialité de ces informations.

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer d'autres prestations selon les choix définis par les parents en annexe.

• ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DES PARENTS

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire l'enfant en classe de..... au sein de l'établissement, pour l'année scolaire 2021 – 2022.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le respecter.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'établissement.

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier annexé à la présente convention et mis à jour annuellement.

• ARTICLE 4 - COUT DE LA SCOLARISATION

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments :

- la contribution des familles
- les prestations parascolaires choisis pour votre enfant (cantine, garderie, étude surveillée, internat, participation à des voyages scolaires, ...)
- les adhésions volontaires aux associations qui participent à l'animation de l'établissement scolaire de votre enfant : association de parents d'élèves : APEL, association sportive, dont le détail et les modalités de paiement figurent dans le règlement financier, remis en annexe.

• ARTICLE 5 – MODALITES DE PAIEMENT

Les contributions des familles et les prestations annexes choisies par les parents, sont payées trimestriellement par

- prélèvement bancaire
- par chèque
- en espèce

Plusieurs rythmes de paiement sont proposés aux familles :

- mensuellement
- trimestriellement
- annuellement

Les frais bancaires seront refacturés aux parents si le prélèvement automatique ou le chèque a été rejeté.

Lors de l'inscription ou de la réinscription de l'enfant, un acompte de 30 € est versé par les parents ; cet acompte viendra en déduction du 1^{er} trimestre scolaire. En cas de désistement, cet acompte sera conservé par l'établissement.

• ARTICLE 6 - ASSURANCES

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à assurer l'enfant pour ces activités scolaires, et à produire une attestation d'assurance dans le délai de 15 jours après la rentrée.



- **ARTICLE 7 - DEGRADATION VOLONTAIRE DU MATERIEL**

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

- **ARTICLE 8 - DUREE ET RESILIATION DU CONTRAT**

La présente convention est d'une durée d'un an en primaire ou équivalente au cycle scolaire au collège, soit jusqu'à la fin de la 6^e ou jusqu'à la fin de la 3^e.

8-1 RESILIATION EN COURS D'ANNEE SCOLAIRE :

Sauf sanction disciplinaire ou motif grave, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, le(s) parent(s) reste(nt) redevable(s) envers l'établissement du coût de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Le déménagement,
- Le changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement,
- Le désaccord sur le projet éducatif de l'établissement, perte de confiance entre la famille et l'établissement...
- Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

8-2 RESILIATION AU TERME D'UNE ANNEE SCOLAIRE :

Les parents informent l'établissement de la non-réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire, à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 1^{er} juin.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai (le 1^{er} juin) pour informer les parents, de la non-réinscription de leur enfant, pour une cause réelle et sérieuse (impayés, désaccord sur le projet éducatif de l'établissement, perte de confiance entre la famille et l'établissement...)

• ARTICLE 9 - DROIT D'ACCES AUX INFORMATIONS
RECUEILLIES

Les informations recueillies dans le cadre de cette convention et de ces annexes sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet de traitements informatiques. Seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées, au départ de l'élève, dans les dossiers de l'établissement.

Sauf opposition écrite, les parents autorisent également gracieusement l'établissement à diffuser ou reproduire pour sa communication interne ou externe pour tous usages les photos et/ou vidéos représentant leur enfant. Cette autorisation est donnée pour tout type de support écrit ou électronique et pour une durée indéterminée.

Conformément à la loi "informatique et libertés" et à l'ensemble de la réglementation sur la protection des données personnelles -RGPD- les parents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant leur enfant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, les parents pourront s'adresser au chef d'établissement. Une note d'information, annexée à la présente convention, précise quelles sont les données à caractère personnel qui sont traités au sein de l'établissement scolaire, et des droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement dont vous disposez.

A, le.....

Signature (s) des représentants légaux de l'enfant



Signature du chef d'établissement





COLLEGE STE MARIE

ANNEXE DU CONTRAT DE SCOLARISATION, SUR LE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES DES ELEVES ET DE LEURS RESPONSABLES LEGAUX (RGPD)

Les données qui vous sont demandées dans le formulaire d'inscription sont nécessaires aux fins d'inscription de votre enfant auprès de l'établissement collège Ste Marie, 198 rue du Dr Lhéritier, 69470 COURS LA VILLE, 04.74.89.87.94, college.sainte.marie.69470@gmail.com

Le responsable des traitements est M. Jean-Guy de la Salle, chef d'établissement.

La présente information est fournie en application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD ») et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après « Loi Informatique et Libertés »)

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées et traitées :

- *Nom, prénom, date et lieu de naissance, sexe de l'élève,*
- *Nom, prénom, profession et coordonnées des parents,*
- *Données de scolarité (notes, bulletins réguliers, décisions d'orientation, ...)*
- *Données nécessaires à la gestion comptable (...)*
- *Données relatives à la gestion de la vie scolaire (retards, absences, sanctions ...)*

Elles font l'objet des traitements principaux nécessaires à :

- *La gestion de l'inscription dans l'établissement ;*
- *La gestion administrative et comptable ;*
- *La gestion des activités scolaires et extra scolaires (listes de classes, de groupes, ...) ;*
- *L'utilisation d'outils de travail informatisés (ENT, intranet, tablettes, ...) ;*
- *Le suivi de la scolarité, y compris lié à des scolarisations particulières (PAI, notifications MDPH, PAP ...)*
- *L'inscription aux examens ;*
- *La gestion de la restauration, de l'internat et des services annexes.*

L'ensemble de ces traitements est nécessaire à l'exécution du contrat de scolarisation de l'élève dans notre établissement.

Ces données sont conservées pendant la durée de la scolarité de l'élève dans l'établissement et durant les 10 années qui suivent la fin de cette scolarité.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions prévues au RGPD en adressant un email à college.sainte.marie.69470@gmail.com ou un courrier au collège Ste Marie, 198 rue du Dr Lhéritier, 69470 COURS LA VILLE. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

Les données relatives à la religion et à l'exercice de la pastorale (date baptême, date de sacrement, participation à la catéchèse...) sont en outre collectées avec votre accord. Elles sont susceptibles d'être communiquées à la paroisse St Michel en Rhône et Loire.

Vous disposez du droit de retirer votre consentement à leur collecte et à leur traitement.

Dans le cadre de la scolarisation de votre enfant dans un établissement de l'Enseignement catholique, **vos coordonnées et celles relatives à votre enfant sont également transmises aux organismes suivants de l'Enseignement catholique ou à certaines collectivités territoriales**, et pour les finalités suivantes :

- Au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique dans le cadre de la gestion interne de l'Enseignement catholique et de la remontée des données qui doit être faite au Ministère de l'Education nationale à des fins de recensement des effectifs.
- A l'Association Gabriel (Gestion Associée des Bases et Réseaux d'Information de l'Enseignement Libre) tenant à jour le référentiel des données de l'enseignement catholique. Via cette base de données, les coordonnées de l'élève sont transmises à l'UGSEL, Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique, lorsque l'établissement en est adhérent, à des fins de gestion de la participation de l'élève aux activités qu'elle organise, ainsi qu'aux directions diocésaines et/ou services académiques de l'Enseignement catholique à des fins statistiques et pour la gestion des établissements de leur ressort.
- A l'APEL, association des parents d'élèves de l'enseignement libre, lorsque vous êtes adhérent à cette association

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et celles de votre enfant pour ces finalités ainsi que sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter le site internet de l'Association Gabriel, à l'adresse https://www.ec-gabriel.fr/cgu/cgu_gabriel.htm ou demander la politique de protection des données de l'Association Gabriel en adressant un email à [adresse de contact Gabriel]. Vous pouvez également consulter la politique de protection des données de l'UGSEL nationale à l'adresse : <https://www.ugsel.org/politique-de-protection-des-donnees> et celle de l'APEL nationale à l'adresse : www.apel.fr/politique-de-traitement-des-donnees.html.

- Au Maire de la commune dans laquelle réside l'élève en application de l'article L131-6 du Code de l'éducation, et le cas échéant, à sa demande, à la collectivité territoriale dont relève l'établissement (commune, département ou région).

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions et limites prévues par le RGPD :

- En adressant un email à dpd@enseignement-catholique.fr ou un courrier à Délégué à la protection des données de l'Enseignement catholique – Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique – 277 rue Saint Jacques – 75005 PARIS Cedex pour les traitements mis en œuvre par l'Association Gabriel ;
- En vous rapprochant selon les cas de la commune, ou de la collectivité territoriale dont relève l'établissement.

Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.



PROPOSITION PASTORALE DU COLLEGE STE MARIE

Chers parents,

Notre collège Ste Marie fait partie de l'Enseignement Catholique. C'est à ce titre qu'il est ouvert ici à Cours La Ville et qu'il accueille vos enfants. Son projet ouvert à tous trouve sa source dans le message du Christ, et les valeurs de la communauté éducative en sont inspirées.

Ainsi, nous voulons permettre à chacun des élèves, croyant ou non, pendant son parcours dans notre établissement, de comprendre ce qu'est la chrétienté, en tant que culture qui façonne notre histoire. Nous pourrions les inviter également à découvrir les grands principes des autres religions présentes autour de nous, dans une logique de respect et de tolérance. Pour chaque collégien, une heure par semaine est consacrée à cette découverte ou à des groupes de parole, grâce à l'intervention d'un responsable de la Pastorale. Il s'agit d'une heure où les convictions de chacun sont respectées, sans démarche de transmission de foi de la part des intervenants, mais dans un esprit d'ouverture culturelle et de réflexion.

Pour les chrétiens présents dans notre école, nous pouvons aller plus loin et proposer des temps de prière au cours de l'année et un parcours de catéchèse. Cela ne peut pas concerner tout le monde car c'est une démarche de transmission de la foi catholique. Le curé et son équipe paroissiale (le diacre, les catéchistes) prennent leurs places dans notre collège pour participer à cette proposition.

Vous aurez compris que nous avons besoin de faire une distinction entre la culture chrétienne et la foi chrétienne, pour respecter profondément la liberté intérieure de chaque jeune et de chaque famille.

Dans ce cadre, nous aimerions savoir si vous seriez intéressés pour votre enfant par la mise en place d'heures de catéchèse qui se dérouleraient sur les heures de pastorale, au sein du collège, avec un prêtre ou un catéchiste.

Cordialement,

Jean-Guy de La Salle
Chef d'établissement

Nom de l'élève :

Prénom :

Classe :

Est intéressé par de la catéchèse.

N'est pas intéressé par de la catéchèse.

Signatures :